



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 49 de l'ordre du jour

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au paragraphe 32 de sa résolution 71/93 sur les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de faciliter la tenue de vastes consultations avec les États Membres, en particulier les pays hôtes, les membres de la Commission consultative et les autres donateurs, ainsi qu'avec des institutions financières internationales, afin d'étudier tous les moyens éventuels, notamment les contributions volontaires et quotes-parts, susceptibles de garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et soutenu tout au long de son mandat.

Dans la même résolution, le Secrétaire général a également été prié de présenter à l'Assemblée générale pour examen, d'ici à mars 2017, les résultats de ces consultations et les recommandations formulées à son intention.

Conformément à la demande de l'Assemblée générale, le présent rapport résume les résultats des consultations et présente les conclusions et recommandations du Secrétaire général, y compris les mesures à prendre pour faire face à la crise financière de l'Office ayant motivé la demande, aux fins de leur examen par l'Assemblée.



I. Introduction et contexte

1. L'insécurité financière de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA ou Office ci-après) a toujours été un sujet de préoccupation majeur pour l'Assemblée générale. Ces dernières années, les crises que traverse l'Office se sont néanmoins fortement aggravées et depuis 2013, il enregistre en fin d'année des déficits de plus en plus importants. Les réserves de l'Office sont épuisées depuis longtemps et le recours répété à des solutions provisoires, telles que la suspension des paiements aux fournisseurs ou les emprunts au Fonds central pour les interventions d'urgence de l'ONU, n'est pas viable.

2. Les problèmes financiers récurrents de l'Office menacent de perturber les services qu'il offre à une population vulnérable de 5,3 millions de réfugiés, dont 500 000 élèves dans ses écoles et de nombreux bénéficiaires des soins de santé maternelle et infantile dans 58 camps de réfugiés et leurs environs, et d'aggraver encore la précarité de leur situation. En 2015 par exemple, l'Office est passé à deux doigts de suspendre ses activités d'enseignement général, dont bénéficient un demi-million d'élèves réfugiés. La mobilisation coordonnée des donateurs a permis de sauver l'année scolaire, mais deux ans plus tard, le financement des services de base de l'UNRWA reste instable.

3. Dans l'intention de lutter énergiquement pour redresser la situation financière de l'Office, le 6 décembre 2016, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, au paragraphe 32 de sa résolution 71/93, de faciliter la tenue de vastes consultations avec les États Membres, en particulier les pays hôtes, les membres de la Commission consultative et les autres donateurs, ainsi qu'avec des institutions financières internationales, afin d'étudier tous les moyens éventuels, notamment les contributions volontaires et quotes-parts, susceptibles de garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et soutenu tout au long de son mandat, et de lui présenter pour examen, d'ici à mars 2017, les résultats de ces consultations et les recommandations formulées à son intention, sans préjudice de l'avis des organes compétents.

4. Dans une lettre datée du 1^{er} février 2017, j'ai informé le Président de l'Assemblée générale que pour donner suite à cette demande, il avait été décidé de créer un comité directeur chargé d'organiser des consultations. La Suisse, en sa qualité de Président de la Commission consultative de l'Office, a assuré la présidence du Comité directeur, et la Turquie, en sa qualité de Président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office, en a assumé la vice-présidence.

5. Le 6 février, le Comité directeur a adressé à tous les États Membres une note de synthèse présentant le processus de consultation et les points à étudier en vue de trouver une solution aux crises de financement de l'UNRWA. Le 13 février, il a lancé ses consultations avec une réunion d'information ouverte à tous les États Membres, organisée par le Président de l'Assemblée générale. Entre le 13 février et le 9 mars, 54 États Membres, des organes intergouvernementaux et des institutions financières internationales ont été consultés par écrit, dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Ont participé à ces consultations des membres de chaque groupe régional, ainsi que des États hôtes, des membres d'autres groupes concernés (Groupe des 77 et de la Chine, Mouvement des pays non alignés et Organisation de la coopération islamique), la Commission consultative et le Groupe de travail

chargé d'étudier le financement de l'Office. Les consultations, tenues à New York ainsi qu'à Amman, Djedda (Arabie saoudite), Genève, Riyad et Washington, constituaient la série de consultations la plus large et la plus complète qui ait jamais été menée sur le financement de l'UNRWA. Je souhaite donc remercier vivement la Suisse et la Turquie de leur engagement et leur dévouement extraordinaires, grâce auxquels ces consultations ont pu être un succès.

6. Le Comité directeur m'a fait part de ses constatations et de ses conclusions le 15 mars 2017.

II. Historique

7. Créé le 8 décembre 1949 par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies a pour mandat de promouvoir le développement humain des réfugiés de Palestine. L'Assemblée générale, qui renouvelle le mandat de l'UNRWA régulièrement, l'a tout dernièrement prorogé jusqu'au 30 juin 2020 par sa résolution 71/91.

8. L'Office fournit directement des services essentiels (d'ordinaire assurés par les gouvernements) aux réfugiés palestiniens enregistrés dans les cinq zones d'opérations suivantes : Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et bande de Gaza. Il a pour missions principales de fournir des services d'éducation et de santé primaire et d'aider à renforcer la résilience et à atténuer les pires effets de la pauvreté.

9. En outre, l'UNRWA contribue au relèvement post-conflit, notamment en remettant en état les infrastructures des camps endommagées par les conflits et en menant un programme de microfinancement. Le rôle, le mandat et les activités de l'UNRWA touchent aux trois piliers de l'ONU que sont les droits de l'homme, la paix et la sécurité et le développement. L'Office intègre ces piliers dans ses travaux et mène des activités dans différents secteurs en vue de s'acquitter de ses responsabilités.

10. L'accroissement de la demande de services est attribuable à de multiples facteurs, dont l'exclusion économique et sociale. La pauvreté atteint des niveaux élevés et le taux de chômage est important dans plusieurs secteurs. Nombreux sont les réfugiés de Palestine qui n'arrivent plus à s'en sortir.

11. En l'absence d'une solution globale, juste et durable au conflit israélo-arabe, le mandat de l'UNRWA demeure vital pour les réfugiés et les autres parties prenantes, dans la région et au-delà. Les États hôtes, qui assument depuis près de 70 ans l'immense responsabilité d'accueillir les réfugiés, estiment que l'UNRWA joue un rôle essentiel pour le bien-être des réfugiés, ainsi que pour la stabilité et la sécurité. Les crises financières récurrentes que connaît l'UNRWA représentent un risque sur les plans politique et humanitaire et menacent la sécurité.

12. Près de 94 % du financement de base de l'UNRWA provient de contributions volontaires et environ 4 % du budget-programme de l'ONU. Les donateurs font preuve de générosité à l'égard de l'Office mais les contributions volontaires ont été imprévisibles ou irrégulières. En outre, elles n'ont pas permis, au fil du temps, de répondre à l'accroissement des besoins des réfugiés, qui augmentent plus vite que les ressources reçues par l'Office dans le cadre de ses trois portails de financement :

le budget-programme, les projets (qui couvrent essentiellement les infrastructures) et les appels d'urgence.

13. Face aux graves crises financières de ces dernières années, l'UNRWA est allé de l'avant, adoptant en interne des mesures concrètes et ambitieuses visant à maîtriser les dépenses et à réduire les déficits de financement, tout en faisant tout son possible pour protéger ses programmes de base et améliorer leur qualité et leur disponibilité. Le Commissaire général continue d'appeler les parties prenantes à s'acquitter de leur responsabilité collective à l'égard des réfugiés, qui consiste notamment à promouvoir les droits fondamentaux des réfugiés, et à maintenir la qualité et la portée des services de base fournis par l'UNRWA, conformément au mandat que lui confie l'Assemblée générale.

14. Malgré les mesures adoptées ces trois dernières années, l'UNRWA prévoit actuellement que ses recettes s'élèveront à 115 millions de dollars pour 2017, montant qui ne couvre pas ses besoins opérationnels minimaux et qui est inférieur de 160 millions de dollars au montant requis pour permettre l'obtention des résultats visés par sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021. Il est aujourd'hui dans une situation aussi critique qu'en 2015 et 2016.

III. Conclusions du comité directeur : rôle, influence et utilité de l'UNRWA

15. Le processus de consultation a offert aux États Membres et aux autres parties prenantes une occasion unique de véhiculer des messages clés sur l'UNRWA. Il a beaucoup été question du rôle indispensable de l'UNRWA et de sa mission essentielle, compte tenu de son influence dans le contexte du conflit arabo-israélien non réglé. Successivement décrit comme « unique » et « spécial », le rôle de l'UNRWA dans la stabilité politique d'une région en proie aux conflits a été mis en avant par un large éventail d'États membres. La responsabilité historique de l'Assemblée générale et de l'UNRWA concernant la question de Palestine, y compris la question des réfugiés, a également été rappelée.

16. Il a été noté que par les services qu'il offrait, l'UNRWA jouait presque le rôle normalement imparti à un gouvernement. Les États Membres ont en outre souligné le caractère hybride de ses missions d'aide humanitaire et de développement, qui lui permettait de mener des interventions d'urgence tout en poursuivant ses activités de développement humain. En raison des risques inhérents à son activité, l'UNRWA a déploré ces dernières années la perte tragique de 32 travailleurs humanitaires en République arabe syrienne, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

17. Différents interlocuteurs ont également mis en avant la capacité de l'Office de limiter les effets de l'extrémisme, son influence stabilisatrice et sa contribution à la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient. Un membre permanent du Conseil de sécurité et un donateur traditionnel ont décrit l'Office comme un « dénominateur commun » dans une région qui en avait impérativement besoin. Plusieurs États hôtes ont déclaré que l'Office jouait un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des réfugiés palestiniens.

18. La pertinence de l'UNRWA pour les objectifs de développement durable et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants a été soulignée, en

particulier par les États Membres du monde du Sud. Les programmes de l'Office favorisent la réalisation de 10 des 17 objectifs de développement durable et sont étroitement liés à divers engagements énoncés dans la Déclaration de New York, dans laquelle il a été noté que les organismes des Nations Unies tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que les autres organisations compétentes, ont besoin de ressources suffisantes pour être en mesure de remplir leur mission de manière efficace et prévisible (voir la résolution 71/1 de l'Assemblée générale, par. 86). Il convient de soutenir activement l'action menée par l'Office pour contribuer aux objectifs de développement durable, dans une région fragile où la réalisation de certains d'entre eux est entravée par les conflits et leurs conséquences.

19. Un certain nombre d'États Membres ont abordé le problème de la neutralité de l'Office et les risques de politisation. Ils ont ainsi rappelé que l'Office devait naviguer dans un environnement polarisé tout en préservant sa crédibilité en tant qu'acteur neutre. Deux donateurs traditionnels ont indiqué qu'ils considéraient l'adoption de mesures concrètes en faveur de la neutralité de l'Office comme un critère central pour pérenniser le financement. L'Office s'entretient activement avec les parties prenantes pour maintenir sa neutralité et s'attache continuellement à renforcer son rôle d'acteur neutre.

IV. Contributions volontaires

20. Les contributions volontaires représentent actuellement 94 % des recettes du budget-programme de l'UNRWA. Les États Membres ont exprimé leur ferme soutien à l'UNRWA et souligné qu'il fallait couvrir ses besoins financiers conformément aux dispositions de la résolution 71/93. Je note qu'il convient de mettre à profit le processus de consultation pour obtenir une augmentation des contributions volontaires.

21. Presque tous les acteurs consultés ont affirmé qu'il était essentiel d'élargir la base de donateurs de l'UNRWA. Les parties prenantes, y compris les donateurs traditionnels, les États hôtes, les membres des cinq groupes régionaux de l'Assemblée générale, ainsi que le Groupe des 77 et de la Chine et le Mouvement des pays non alignés, ont plaidé en faveur d'une meilleure répartition du financement de l'aide aux réfugiés palestiniens.

22. L'UNRWA a également été encouragé à faire appel à de nouveaux partenaires et à mobiliser davantage ses partenaires actuels. Il lui a été recommandé de nommer un émissaire de haut rang dans la région. À cet égard, les partenaires régionaux¹, notamment les États arabes du Golfe, sont vus comme un groupe susceptible d'appuyer davantage les opérations de base de l'Office. Il a été reconnu que quelques-uns des principaux donateurs arabes s'étaient impliqués davantage ces

¹ À l'heure actuelle, l'UNRWA compte 17 partenaires régionaux : l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis (y compris l'émirat de Charja), la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, Oman, la République arabe syrienne, la Tunisie et l'État de Palestine, ainsi que l'Office arabe pour les investissements et le développement agricoles et le Fonds arabe de développement économique et social (Koweït).

10 dernières années, en soutenant notamment des projets de construction, de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures après un conflit. À la suite d'activités de promotion et de mobilisation coordonnées à des niveaux élevés, menées à la fin de 2015 et de 2016, trois donateurs du Golfe (Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Koweït) ont apporté d'importantes contributions qui ont été essentielles pour combler les déficits du budget-programme de l'UNRWA.

23. L'un des donateurs arabes étant le troisième donateur de l'UNRWA, les partenaires régionaux pourraient peut-être pérenniser ces résultats positifs s'ils adoptaient une démarche collective. Il convient de tenir compte de l'opinion de nombreux États Membres selon laquelle l'ensemble de la communauté internationale a la responsabilité permanente d'aider les réfugiés et de garantir l'équilibre des engagements pris par les donateurs.

24. Les donateurs traditionnels restent la source fondamentale de financement de l'UNRWA et il est primordial d'obtenir qu'ils maintiennent leurs contributions à leur niveau actuel; néanmoins, il sera difficile de les convaincre de les augmenter. Le Comité directeur s'est entretenu avec les 18 parties prenantes recensées comme donateurs traditionnels par l'UNRWA². Si celles-ci ont réaffirmé leur ferme soutien à l'Office, elles ont globalement indiqué qu'elles ne bénéficiaient pas à l'heure actuelle d'une marge de manœuvre pour augmenter leurs contributions volontaires annuelles. De nombreux donateurs traditionnels ont insisté sur les importants transferts qu'ils effectuaient chaque année à destination de l'Office, ainsi que sur la réduction des budgets d'aide humanitaire et la sursollicitation actuelle³. Plusieurs donateurs traditionnels ont dit ne pas envisager d'accroître leur contribution à court terme, mais il a semblé au Comité directeur qu'ils ne seraient pas opposés à cette idée dans un avenir plus lointain.

25. De nombreux donateurs traditionnels ont évoqué leur responsabilité à l'égard de l'UNRWA et encouragé d'autres parties prenantes à accroître leur engagement financier. L'offre d'un appui technique et diplomatique a été offert à cet égard, y compris pour faire appel aux institutions internationales de financement et de développement.

26. Certains donateurs traditionnels ont recommandé d'évoquer le grand compromis sur le financement humanitaire dans tous les contacts avec les parties prenantes de l'UNRWA. Ils ont noté que les donateurs s'étaient engagés à fournir plus de liquidités, à renforcer l'aide locale, à affecter moins de crédits à des fins spécifiques, à développer le financement pluriannuel et à mieux harmoniser les rapports. En outre, il a été souligné que le paradigme de l'efficacité au moindre coût du grand compromis pourrait encourager les contributions volontaires et un financement plus prévisible.

27. C'est non seulement d'un point de vue quantitatif, mais aussi sur le plan qualitatif que la question de la viabilité des activités de l'Office a été examinée. Il a été souligné qu'il fallait mettre en place des arrangements pluriannuels et faire en sorte que les contributions annuelles soient payées dans les meilleurs délais pour

² L'UNRWA a classé 18 partenaires parmi les donateurs traditionnels; leur contribution à son budget-programme s'élevait à 526 millions de dollars en 2016, soit 84 % du montant total des contributions volontaires.

³ Imputable notamment aux crises de niveau 3 qui sévissent en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi qu'à la famine actuelle au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud.

que l'Office puisse planifier et mettre en œuvre ses activités avec plus de certitude en ce qui concerne les flux de ressources. Un nombre limité mais croissant de parties prenantes ont décidé de passer d'un engagement annuel à un engagement pluriannuel, et d'autres ont indiqué qu'elles s'efforceraient ou envisageraient d'en faire autant.

28. Nombre de donateurs traditionnels ont affirmé que la question de la viabilité financière était indissociable de celle de l'efficacité et de la gestion des coûts. Des donateurs traditionnels ont souligné que l'Office affichait un haut degré d'efficacité, et nombre d'entre eux ont noté que cela était le fruit des mesures décisives mises en place au fil du temps. Dans le même temps, ils ont encouragé l'Office à prendre de nouvelles mesures d'efficacité.

29. La question de savoir s'il convient de poser des conditions financières à remplir pour participer à la Commission consultative appelle des réponses différentes. Un donateur traditionnel s'est dit d'accord avec ce principe. Un autre ne s'y est pas opposé. Un troisième a estimé que ceux qui ne faisaient pas suffisamment d'efforts devraient être encouragés à contribuer davantage, sans perdre leur statut de membre. Certains donateurs, dont des États hôtes, ont indiqué qu'ils craignaient que cette démarche ne décourage d'éventuelles nouvelles candidatures à la Commission consultative, ou que certains des membres actuels ne remettent en question leur participation à la Commission.

V. Budget ordinaire de l'ONU

30. Un élément clef des consultations concernait la possibilité d'allouer une part plus importante du budget-programme de l'ONU à l'UNRWA. Si de nombreux États Membres cherchent à plafonner ce budget-programme, beaucoup ont plaidé avec force pour que le recours à cette solution fasse partie d'une combinaison de moyens visant à stabiliser les finances de l'UNRWA, en tant que source de financement prévisible et durable. Il a été reconnu qu'une plus grande stabilité du financement était essentielle pour que l'UNRWA assume ses responsabilités de fournisseur de services essentiels à une importante population de réfugiés et qu'elle était directement utile à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de New York. Si la question de l'accès à une plus grande part du budget-programme de l'ONU est sensible, les diverses idées exprimées par les États Membres sur la démarche à suivre méritent d'être soigneusement étudiées par les comités concernés.

31. Chaque année, environ 28 millions de dollars sont prélevés sur le budget ordinaire de l'ONU et alloués à l'UNRWA, soit quelque 4 % des recettes du budget-programme de l'UNRWA et moins de 1 % du budget ordinaire de l'ONU. Ce montant couvre les coûts et les émoluments liés à 155 postes d'agent recruté sur le plan international, en application de la résolution 3331 (XXIX) B de l'Assemblée générale, adoptée le 17 décembre 1974 pour pallier le manque de contributions volontaires allouées à l'Office. L'UNRWA ne peut pas utiliser ces ressources pour autres choses que pour les dépenses et émoluments afférents au personnel recruté sur le plan international. Il assume les coûts liés à l'administration du personnel et à l'appui fourni à ce dernier ainsi qu'aux fonctions de gestion y relatives au moyen des contributions volontaires.

32. Outre les coûts afférents au personnel recruté sur le plan international, l'Office estime qu'au maximum 100 millions de dollars de ses dépenses annuelles servent à couvrir les frais de fonctionnement essentiels liés au maintien des structures et systèmes nécessaires à l'exécution de ses programmes essentiels.

33. La majorité des États Membres, dont sept des 10 principaux donateurs de l'Office, s'est exprimée en faveur d'une augmentation des dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU pour couvrir les besoins opérationnels de l'Office, ou s'est dite prête à l'envisager. Aucun État Membre ne s'est prononcé en faveur d'une augmentation substantielle du budget ordinaire global de l'ONU au motif d'un financement supplémentaire pour l'UNRWA.

34. Certains pays d'accueil ont souligné qu'une augmentation de la part allouée à l'UNRWA dans le budget ordinaire de l'ONU ne devrait pas avoir d'incidence préjudiciable sur le niveau actuel des contributions volontaires. Ils ont également indiqué qu'ils ne soutiendraient aucune modification de la résolution 3331 (XXIX) B de l'Assemblée générale qui aurait une incidence sur le mandat de l'UNRWA ou sur les pouvoirs conférés au Commissaire général en matière de prise de décisions relatives aux allocations financières. Certains pays d'accueil ont souligné que les dépenses qu'ils engageaient au bénéfice des réfugiés étaient supérieures au budget-programme de l'Office et qu'ils ne pouvaient pas absorber les coûts supplémentaires liés à l'assistance que l'Office est chargé de fournir.

VI. Institutions financières internationales et fonds multilatéraux

35. Avec le Groupe de la Banque mondiale, le Comité directeur a étudié des moyens de créer des mécanismes de financement des services d'intérêt public fournis par l'UNRWA. Il a été estimé que le fait que le Groupe de la Banque mondiale ne propose que des financements souverains représentait un défi que devaient relever les États membres de la Banque mondiale. Le Comité a pris note des cas dans lesquels des organismes des Nations Unies avaient reçu un financement, y compris tout récemment le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du système de groupes thématiques au Yémen. Il a également examiné la question du mécanisme de financement à des conditions favorables du Groupe de la Banque mondiale qui permet aux pays à revenu intermédiaire d'obtenir des prêts à faible taux, dispositif généralement réservé aux pays à faible revenu. Compte tenu de la crise actuelle en République arabe syrienne, la Jordanie et le Liban ont pu prétendre à ce mécanisme, l'objectif étant de leur permettre d'atténuer le fardeau budgétaire que représente l'aide qu'ils fournissent aux réfugiés syriens. L'adaptation de ce modèle en vue de permettre à l'UNRWA de recevoir des fonds du Groupe de la Banque mondiale, notamment dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, au titre des services d'intérêt public qu'il fournit aux réfugiés de Palestine, était une option qui pourrait être approfondie. La principale difficulté évoquée était que la majorité des donateurs qui contribuent habituellement aux fonds d'affectation spéciale du Groupe de la Banque mondiale étaient déjà des donateurs de l'UNRWA.

36. L'Organisation de la coopération islamique a souligné que la Palestine était une priorité absolue pour ses 57 États membres. Malgré un ferme appui de ces États

membres aux activités de l'UNRWA, seul un petit nombre d'entre eux contribuent au budget-programme de l'Office. La possibilité d'obtenir un soutien financier supplémentaire de la part des États membres de l'Organisation de la coopération islamique au moyen d'une dotation, ou *waqf*, administrée par la Banque islamique de développement, a été étudiée. Il serait nécessaire d'injecter un capital initial important pour permettre un réinvestissement dans le capital et la génération de recettes annuelles significatives. La chute récente des prix du pétrole et l'augmentation du nombre de conflits dans le monde arabe ont été qualifiés d'obstacles à la mise en place d'un tel mécanisme. Dans le même temps, l'idée d'un fonds autorenouvelable pouvant produire un revenu pour l'UNRWA peut représenter une option intéressante en matière de fourniture d'un appui financier à l'UNRWA aux yeux des États membres de l'Organisation de la coopération islamique qui ne sont pas des donateurs traditionnels. Un appui sera nécessaire au niveau politique en vue de mobiliser les capitaux nécessaires sans réduire les contributions volontaires des donateurs actuels de la région.

37. En ce qui concerne tant le Groupe de la Banque mondiale que la Banque islamique de développement, un travail technique considérable sera nécessaire pour concevoir des mécanismes efficaces. Or, à l'heure actuelle, l'Office ne dispose pas des compétences nécessaires pour ce faire. En outre, la mise en place de tels mécanismes prendra du temps et il est donc peu probable qu'elle constitue en soi une stratégie qui permette de répondre aux difficultés financières à court terme de l'UNRWA.

VII. Autres démarches envisageables

38. Un certain nombre d'États Membres ont fait part de leur expérience et se sont déclarés disposés à envisager d'autres moyens d'aide pour compléter les programmes de l'Office. Les éléments suivants ont été mentionnés à plusieurs reprises lors des consultations.

39. Compte tenu de l'étroite concordance entre les activités de l'Office et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, certains États Membres ont recommandé que l'Office puisse bénéficier de différentes voies de financement liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Partenariat mondial pour l'éducation a également été cité comme une possibilité pour l'UNRWA.

40. La plupart des États Membres se sont dits favorables à une augmentation de la contribution du secteur privé à l'UNRWA grâce à une meilleure collaboration entre l'Office et les entreprises qui pourraient apporter une aide financière ou en nature aux réfugiés de Palestine.

41. En outre, certains États Membres ont souligné qu'il importait d'élargir les efforts de mobilisation des ressources au profit de l'UNRWA en sollicitant les communautés de la diaspora palestinienne, par exemple en Amérique latine, en améliorant la présence de l'UNRWA sur les réseaux sociaux et en ligne afin de recueillir davantage de dons individuels, en collaborant plus efficacement avec les organisations non gouvernementales internationales et en investissant davantage dans les comités nationaux de l'Office. Il a été noté qu'aucun des 155 agents de l'Office recrutés sur le plan international et financés par le budget ordinaire de l'ONU ne disposait des compétences nécessaires pour étudier ces possibilités.

VIII. Recommandations

42. Je suis conscient du rôle essentiel que l'UNRWA continue de jouer en fournissant un appui indispensable aux réfugiés de Palestine. Alors que la région qui accueille les réfugiés est en proie à des conflits et à une grande instabilité, l'Office reste non seulement un fournisseur important de services essentiels, mais aussi un garant de la stabilité.

43. Dans ce contexte, je m'engage à apporter un soutien et à assumer la direction des opérations afin de garantir qu'il soit dûment donné suite à la consultation des États Membres sous la forme de mesures concrètes. Je m'efforcerai en particulier :

a) De travailler avec les États Membres, y compris les comités concernés, afin que les besoins financiers de l'UNRWA soient couverts, dans toute la mesure du possible, avec les ressources dont l'ONU dispose;

b) De travailler avec les dirigeants des institutions financières internationales à appuyer les efforts visant à créer des mécanismes de financement pouvant apporter une aide aux réfugiés et une assistance dans les contextes précaires et je plaiderai en faveur de la prise en compte des besoins à court, moyen et long termes des réfugiés de Palestine dans ces efforts;

c) De veiller à ce que les réfugiés de Palestine ne soient pas laissés pour compte dans les efforts visant à mobiliser davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

44. Je demande également aux États Membres :

a) D'apporter un soutien financier accru à l'UNRWA, en particulier à son budget-programme, au moyen de contributions volontaires;

b) De verser leurs contributions volontaires en début d'année;

c) De prendre des engagements financiers pluriannuels en faveur de l'UNRWA, ce qui permettra à l'Office de faire face à l'augmentation des besoins des réfugiés de Palestine et du coût des opérations connexes;

d) De prendre toutes les mesures nécessaires recommandées dans le présent document pour garantir que l'UNRWA dispose des ressources adéquates pour s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

45. J'exhorte les États Membres qui ont l'habitude de contribuer au budget-programme de l'UNRWA à voir s'il leur serait possible d'apporter un appui supplémentaire aux opérations de l'UNRWA, au titre de la nature plurisectorielle et de quasi-service public de la mission de l'Office, dans le cadre des ressources budgétaires qu'ils allouent à l'aide à des pays étrangers, y compris les sources de financement réservées aux activités en rapport avec les droits de l'homme, la paix et la stabilité, le développement et l'action humanitaire qui sont menées au niveau international.

46. Je prie instamment les pays qui n'ont pas l'habitude de contribuer au budget-programme de l'UNRWA de porter leurs contributions volontaires au budget-programme de l'Office à un niveau au moins équivalent, en termes de pourcentage, à celui de leur contribution au budget-programme de l'ONU.

47. Je prie instamment les États Membres qui sont également membres de l'Organisation de la coopération islamique d'étudier de manière approfondie s'ils peuvent collectivement faire plus pour apporter un soutien financier suffisant, durable et prévisible aux programmes essentiels de l'UNRWA, notamment au moyen de la mise en place d'un mécanisme de financement islamique, tel un *waqf*.

48. J'exhorte les États membres de la Ligue des États arabes à trouver les moyens d'assurer une plus grande prévisibilité dans la réalisation de leur objectif collectif de financement, consistant à couvrir 7,8 % du budget-programme de l'UNRWA, et à étudier les moyens possibles d'accroître l'objectif collectif qu'ils se sont fixé, et qui leur fait honneur.

49. J'incite les États Membres qui sont membres d'institutions financières internationales à soutenir les efforts visant à mettre en place des mécanismes pouvant contribuer à l'appui fourni à court, moyen et long termes à la prestation de services de développement humain, y compris par l'UNRWA, aux réfugiés de Palestine.

50. Je prie instamment les États Membres qui siègent au Conseil d'administration de fonds d'affectation spéciale concernant les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix et de la sécurité de se mobiliser pour permettre à l'UNRWA de recevoir des subventions venant appuyer ses activités essentielles et de fournir des services répondant aux besoins des réfugiés de Palestine.

51. Je demande à l'Assemblée générale et à ses Commissions concernées d'envisager la possibilité de renforcer l'appui fourni au titre du budget ordinaire de l'ONU à l'UNRWA, à commencer par le budget ordinaire pour 2018-2019, de manière à optimiser l'appui fourni aux opérations essentielles de l'UNRWA, d'une façon compatible avec les larges pouvoirs discrétionnaires octroyés au Commissaire général par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale en matière de prise de décisions relatives à l'affectation des financements pour les opérations de l'UNRWA. À cet égard, je demande à l'Assemblée générale et à ses Commissions pertinentes d'étudier, à la soixante-douzième session de l'Assemblée, comment le budget ordinaire de l'ONU peut servir à mieux couvrir les coûts opérationnels essentiels de l'UNRWA, au-delà des seuls besoins concernant le personnel recruté sur le plan international. En outre, je demande à l'Assemblée générale et à ses Commissions pertinentes d'accéder aux demandes de l'UNRWA qui visent à lui permettre de mieux mobiliser des ressources durables, suffisantes et prévisibles, conformément aux recommandations exposées dans le présent document.

52. J'encourage les membres de la Commission consultative de l'Office à fournir une assistance technique et financière à l'UNRWA pour l'aider à remédier aux problèmes de mobilisation des ressources recensés dans le présent rapport. Il s'agit notamment de fournir une assistance technique spécialisée, nécessaire pour que l'UNRWA puisse établir, avec les institutions financières internationales, des mécanismes de financement qui favoriseront la prestation de services publics essentiels aux réfugiés de Palestine, notamment les programmes mis en œuvre par l'UNRWA.

53. J'invite les membres de la Commission consultative à revoir ses critères d'admission, notamment en vue de parvenir à une plus grande diversité et une meilleure représentation géographique et/ou d'instaurer une cotisation ordinaire pour les membres (sauf pour les pays d'accueil). Je propose que la Commission

consultative envisage de se réunir une fois par an à Genève ou à New York afin d'élargir sa composition actuelle et d'attirer davantage de membres de haut niveau. Je propose également qu'elle envisage de définir un mandat pour son président et son vice-président qui comprenne la conduite systématique d'activités de sensibilisation et de mobilisation pendant toute la durée de leur mandat, en collaboration avec l'Office.

54. Je demande au Président de la Commission consultative de l'Office de veiller à ce que la lettre qu'il adresse au Commissaire général et qui accompagne le rapport annuel de celui-ci, comporte une section présentant :

a) Les conseils que la Commission consultative a adressés au Commissaire général au sujet des mesures concrètes qu'il peut prendre pour assurer le caractère durable, suffisant et prévisible du financement des opérations de l'Office;

b) La mesure dans laquelle les membres de la Commission consultative aident activement le Commissaire général à assurer un appui durable, suffisant et prévisible aux opérations de l'UNRWA, conformément à la résolution 71/93.

55. Je recommande que le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA accorde toute l'attention voulue aux recommandations formulées dans le présent document, lors de ses débats ainsi que dans ses rapports à l'Assemblée générale.

56. Parallèlement aux mesures décrites ci-dessus, j'ai demandé au Commissaire général de l'UNRWA :

a) De continuer à prendre et à appliquer des mesures visant à optimiser la qualité, l'accessibilité et l'efficacité des programmes de l'Office en faveur des réfugiés de Palestine;

b) De continuer à gérer raisonnablement les ressources mises à la disposition de l'Office en faveur des réfugiés de Palestine;

c) De chercher activement comment renforcer le caractère durable, suffisant et prévisible du soutien financier que reçoit l'Office, y compris par des moyens qui n'auraient pas été exposés dans le présent rapport, et de tirer parti de toutes les possibilités à cet égard;

d) De travailler avec les États Membres, comme prévu dans le présent rapport, pour garantir un soutien financier aux opérations de l'UNRWA, y compris grâce au rétablissement d'une réserve opérationnelle permettant à l'Office de répondre aux risques qui se concrétisent chaque année;

e) D'inclure dans son rapport annuel à l'Assemblée générale une analyse et une évaluation des dispositions prises par l'UNRWA, par les États Membres et par d'autres acteurs pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le présent rapport et des efforts connexes.

57. Jusqu'à ce que les difficultés financières de l'UNRWA soient surmontées, j'ai demandé au Commissaire général de me présenter en juin de chaque année, à partir de 2017, un rapport décrivant la situation financière de l'Office au 31 mai de l'année en question, et expliquant les efforts qui sont faits pour mobiliser les ressources nécessaires pour combler tout déficit opérationnel ainsi que la manière dont je peux aider à cet égard. Je suis déterminé à assumer mes responsabilités en

vue d'appuyer ces efforts et de veiller à ce que l'Office dispose de financements prévisibles, soutenus et suffisants pour la durée de son mandat.
